

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

Séance du 24 NOVEMBRE 2003

Table with 5 columns: Effectif légal, Présents, Réprésentés, Procurations, Absents. Values: 54, 45, 4, 3, 2.

Objet de la Délibération: n° 12/03

Déplacements - Transports - Elaboration du PDU: lancement de l'étude - Complément du diagnostic territorial

Original Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement: 152/03

Date de la convocation: Le 14/11/2003 Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en date du 11 DEC. 2003 de la réception s/Préfecture en date du 15 DEC. 2003 Pour le Président, Le Directeur Général des Services Christian GUIDOBALDI

L'an deux mil trois et le 24 novembre 2003 à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Associations - 288, Chemin de St Claude à Antibes en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS:

MM. Jean LEONETTI - Richard CAMOU - Marc DALUNIS - François-Xavier BOUCAND - Christian BERKESSE - Michel ROSSI - José BERTAINA - Gérard LOMBARDO - Jean-Pierre MAURIN - René BURON - Bernard ARCIONI - Marcel PERRISSOL - Eric MEÏE - Jean-Pierre GONZALEZ - Alain GUMIEL - Philippe PRINS - Mmes Françoise GIOANNI - Adry MERLI - MM. Georges ROUX - Bernard DABENE - Alain BIGNONNEAU - Noël IACONO - Christian TOUSSIN - Gilles DUJARDIN - Eric CHALVIN - Mme Marie-Claude MOITRY - M. Patrick DULBECCO - Mmes Joëlle MAZUET - Angèle MURATORI - Luce BONNEFOUS - MM. Guy GRAUD - Armand OBADIA - Mmes Anne-Marie BOUSQUET - Cléa PUGNAIRE - MM. Audouin RAMBAUD - Didier BINDER - Philippe MOURADIAN - Jean Philippe CHAUVIN - Armand BISROR - Philippe MUSSI - Mme Odile FOSSEN - MM. Marc REYNAUD - Serge ROBILLARD - Laurent COLLIN - Eric PAUGET

REPRESENTES:

M. André-Luc SEITHER représenté par Mme Monique CANOVA M. Marc IPPOLITO représenté par Mme Katia CHANSON M. Serge AMAR représenté par M. Henri PASOLINI Mme Martine BONNEAU représentée par M. Erick KASPY

AYANT DONNE PROCURATION:

M. Guy SERGEANT ayant donné procuration à M. Philippe MUSSI Mme Ghislaine TOULEMONDE ayant donné procuration à M. Marc DALUNIS Mme Simone TORRES-FORET DODELIN ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BOUSQUET

ABSENTS:

Mme Marguerite BLAZY - M. Michel GASTALDI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Eric PAUGET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur BERKESSE EXPOSE,

Dés plans de déplacements urbains ont été approuvés par Sillages et Bus Varmer en 2001. Une partie de ces PDU doivent être mis en œuvre notamment pour la réalisation d'un pôle multimodal au niveau de la gare SNCF d'Antibes, d'un transport en site propre entre Antibes et Sophia et d'une réflexion intermodale au niveau des gares SNCF de Gorbé, Juan, Biot et Villeneuve-Loubet. Toutefois, si la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis est tenue par ces PDU, elle est aussi dans l'obligation de reprendre la procédure afin d'élaborer son propre PDU.

Il n'est cependant pas nécessaire de refaire des études déjà réalisées. Dans un premier temps, il importe de rassembler l'existant et de compléter le diagnostic « déplacements » réalisé par la commune d'Antibes sur son territoire en 2002. Pour cela, il apparaît nécessaire de déterminer les enjeux, de hiérarchiser la voirie, de s'assurer de la cohérence des projets de voirie en cours et de définir la voirie d'intérêt communautaire avant de lancer, dans un deuxième temps, les actions à entreprendre en matière de mobilité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis.

Dans ce sens, il vous est proposé d'adopter le principe du lancement de ce diagnostic et celui de faire appel à un bureau d'étude, dans le cadre d'un marché sans formalités préalables, pour compléter le diagnostic réalisé sur Antibes, hiérarchiser les voies et déterminer la voirie d'intérêt communautaire.

La région et l'ADEME prévoient d'accorder des subventions aux collectivités pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur PDU et il vous est proposé d'autoriser le Vice Président aux transports à solliciter ces subventions pour l'ensemble de la procédure du PDU. La subvention peut représenter 70% de l'étude avec un montant maximum de 45 000 euros. Le Département des Alpes-Maritimes sera aussi sollicité.

Il est proposé:

- de lancer le diagnostic du plan de déplacements urbains; - d'autoriser le vice-président aux transports à solliciter des subventions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, QUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE:

- de lancer le diagnostic du plan de déplacements urbains, - d'autoriser le vice-président aux transports à solliciter des subventions.

AINSI FAIT ET DELIBERE A ANTIBES LE 24 NOVEMBRE 2003 Suivent les signatures Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean LEONETTI